



Saint-Genis- sur-Menthon





SOMMAIRE

Le mot du maire.....	1	La communauté, l'environnement et le paysage.....	12-13
Compte administratif 2004.....	2	Vie associative :	
Voirie.....	3	Secours catholique Pont-de-Veyle	
CCAS - Bibliothèque Municipale.....	4	Sou des Ecoles	
Intercommunalité :		Comité de fleurissement.....	14
Commission environnement		Les crinières du sud	
Base de loisirs de Cormoranche/Saône.....	5	Amicale des donneurs de sang.....	15
Relais assistantes maternelles		FNACA	
Halte garderie Croqu'Pomme.....	6	Val de Saône Intermédiaire	
Office de Tourisme, canton de Pont-de-Veyle		Restaurant scolaire.....	16
Comité de jumelage.....	7	Chorale cantaveyle	
Vie associative :		Société de pêche l'Hameçon.....	17
Club 3 ^e âge		Renseignements pratiques.....	18-19
Comité paroissial		Etat civil 2004.....	20
Comité des fêtes et d'animation.....	8	Calendrier des fêtes	
Ecole.....	9		
Saint Genis, un village en devenir.....	10-11		



Le mot du maire



En l'espace de 30 ans, la population de Saint-Genis s'est accrue de près de 60%, passant de 270 habitants en 1975 à 430 aujourd'hui. L'accueil de nouveaux résidents et l'inscription de sept naissances au registre de l'état civil en 2004 témoignent de son rajeunissement et de sa vitalité.

L'idée n'est pas aujourd'hui d'ouvrir de vastes zones à l'urbanisation pour complaire aux promoteurs ou constructeurs surfant sur la vague immobilière ; mais d'accueillir à un rythme raisonnable celles et ceux qui veulent s'installer ici et partager la qualité de vie qui est la nôtre.

Un rythme raisonnable qui pourrait nous conduire à retrouver le niveau de population le plus élevé de notre histoire, celui de 1851 ; nous comptons alors 631 habitants, à la différence près que nous sommes aujourd'hui autrement plus consommateurs d'espaces foncier et bâti : songez qu'il y a deux siècles, les cinq plus gros domaines agricoles de Saint-Genis abritaient entre 10 et 15 personnes chacun ; imaginez les espaces de vie de l'époque –exigus– et les surfaces habitées aujourd'hui qui ne cessent d'augmenter : c'est aussi notre conception du confort.

Cette attraction du village, renforcée par la proximité à moins de 20 kilomètres de deux chefs-lieux de département, nous a conduits à initier l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Au terme de notre réflexion, s'est dégagé un secteur de 9 hectares à urbaniser, à l'ouest du bourg actuel. Une partie est déjà affectée à un projet piloté par la SA HLM de 8 logements locatifs et de 7 lots en accession à la propriété.

Il n'en reste pas moins une capacité de construction importante au regard de la taille de la commune, de l'ordre de 35 à 50 logements selon les programmes. Voilà pourquoi il nous a semblé opportun pour ne pas dire essentiel de lancer une étude prospective sur le secteur concerné, avant même que le PLU ne fige les règles pour la décennie à venir.

Ce qui nous sera rendu par le CAUE au cours de l'été prochain, ce sont des propositions de programmes, de paysage et d'architecture répondant à l'attente des nouveaux arrivants et des habitants que vous êtes. L'objectif, c'est de maîtriser le rythme de construction et de maintenir une "convivialité villageoise".

Un esprit du reste largement véhiculé par les associations de notre commune qui par leurs actions, par leurs manifestations contribuent à mêler les différentes générations. L'illustration en sera donnée au mois de mars prochain lors du traditionnel banquet des classes ; je remercie celles et ceux qui en ont pris l'initiative ainsi que l'ensemble des présidents et membres des sociétés pour leur dévouement au service de la commune.

Notre projet d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux participera aussi à l'embellissement du village ; il sera à nouveau proposé au programme départemental mais devant l'afflux des opérations dans ce domaine, le syndicat d'électricité de l'Ain se voit aujourd'hui contraint d'échelonner les financements et rien n'est moins sûr en terme d'inscription. L'ensemble des canalisations d'eau a toutefois été remplacé l'an dernier au bourg dans la perspective de travaux coordonnés.

Satisfaire les attentes exprimées, c'est aussi le sens de notre projet intercommunal. Deux équipements de proximité d'importance verront le jour d'ici 2006 : dès la rentrée, un double tennis couvert accueillera à Crottet les 300 licenciés des quatre clubs du canton ; l'année suivante, c'est un espace sportif et événementiel qui ouvrira ses portes aux pratiquants des sports collectifs, des arts martiaux et de la danse mais aussi aux centaines de spectateurs qui voudront assister aux manifestations proposées. Le site de Saint-Jean-sur-Veyle retenu présente à la fois l'avantage d'être central et d'offrir des surfaces importantes dans la perspective d'autres réalisations.

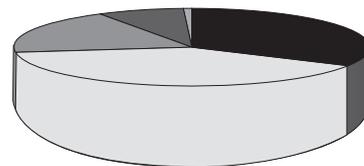
Autant de projets nécessiteront en 2005 une énergie et des convictions fortes ; votre équipe municipale n'en manque pas. Lorsque les éléments naturels se déchaînent – la terrible catastrophe survenue en Asie du Sud Est nous le rappelle – il y a tout lieu de croire en la solidarité et en l'Homme "ce roseau pensant" comme le décrit Pascal ; "un roseau qui plie mais ne rompt pas" ajoute Jean de La Fontaine. Alors sachons lui faire confiance. *ℓ*

Christophe GREFFET

Compte administratif 2004

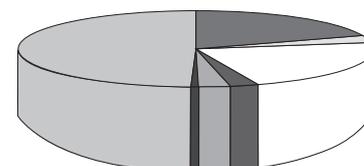
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	143 745,05 €
Charges générales	47 319,57 €
Charges du personnel	57 432,66 €
Autres charges de gestion	26 550,80 €
Charges financières	11 336,43 €
Charges immobilisations	1 105,59 €



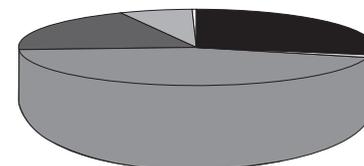
INVESTISSEMENT

DEPENSES	159 215,08 €
Remboursement des emprunts	30 840,11 €
Acquisition de matériels	4 860,20 €
Voirie	35 074,99 €
Plan local d'urbanisme	4 148,90 €
Etudes OPAC	4 620,29 €
Immobilisations	1 105,59 €
Besoin de financement 2003	79 162,60 €



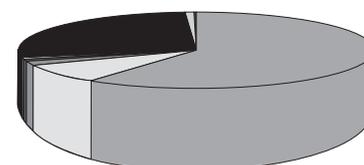
FONCTIONNEMENT

RECETTES	235 195,99 €
Excédent antérieur reporté	82 123,60 €
Vente de produits	3 461,82 €
Contributions directes	131 015,77 €
Dotations - Subventions	55 317,57 €
Locations - Autres produits	19 378,39 €
Produits financiers et exception.	1 121,28 €



INVESTISSEMENT

RECETTES	136 563,54 €
Excédent de fonctionnement affecté	82 123,60 €
Fonds compensation TVA	11 417,00 €
Subvention voirie	2 490,00 €
Subvention Plan Local d'Urbanisme	1 140,00 €
Dotation globale d'équipement cantine	1 003,80 €
Emprunt voirie	37 000,00 €
Immobilisations corporelles	1 105,59 €
Remboursement parts sociales prêts	283,55 €



EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **91 450,94 €**

EXCEDENT APRES FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
ET DES RESTES A REALISER : **65 566,94 €**



SUR NOS ROUTES

17 km de voirie communale goudronnés engendrent des dépenses conséquentes en terme de réfection de chaussée, et nécessitent des travaux d'entretien annuels (curage des fossés, élagage des haies, fauchage des talus).

2004 n'a pas échappé à la règle puisque les routes de "Vaux" et de "La Cadalle" ont fait l'objet de réfection de fossés, reprofilage et émulsion bicouche pour un montant de 15 019 euros.

La voie d'accès au lotissement a reçu un traitement de faveur avec un enrobé à chaud pour un montant de 17 824 euros apportant un meilleur confort aux usagers.

Des points à temps (granulats plus émulsion) ont été réalisés sur la route de "Monthène" pour un montant de 6 160 euros.

6 tonnes d'enrobé à froid pour 741 euros ont été également utilisées pour boucher les déformations et "nids de poules". Ce travail est effectué par notre employé communal deux fois par an.

Des travaux de réfection de fossés ont eu lieu début 2004 à "Nécudet" et à "La Mulatière" pour un meilleur écoulement de l'eau et conforter l'assise de la route.

Comme vous pouvez le constater, les chantiers ne manquent pas ; et cette année 2004, c'est 41 376 euros qui ont été consacrés à notre voirie. /



Centre Communal d'Action Sociale

Pas de changement dans les actions poursuivies par le centre communal d'action sociale. La même ardeur et un plaisir grandissant à la rencontre des publics concernés.

A la question reconduit-on l'opération brioche en faveur de l'ADAPEI ? Au cours d'une séance du C.C.A.S. le oui unanime a été le moteur à la redynamisation d'une équipe déjà bien rôdée, ainsi six doublettes de bénévoles associatifs ont parcouru le territoire communal le samedi 16 octobre après-midi à la rencontre de nos concitoyens solidaires.

Le chèque de 370,95 euros envoyé à l'association après règlement des brioches à la boulangerie Juillard de St-Cyr atteste de la générosité de chacun.

Bravo à l'équipe et sincères remerciements aux généreux donateurs.

Samedi 18 décembre à partir de 14 h 30, nos dignes aînés ont été accueillis à la salle polyvalente où les atten-



daient un goûter bien sympathique, la musique de l'accordéoniste François Ligerot, remplaçant tous les anti-inflammatoires ou autres pastilles du genre ; et pendant quelques instants les valse ont pu faire oublier que le temps passe inexorablement.

Monsieur le Maire, président du C.C.A.S, entouré de quelques membres du bureau, une fois le goûter consommé, a procédé à la remise des colis. Les personnes qui n'ont pu se joindre à cet après-midi festif et convivial ont reçu la visite de deux membres du C.C.A.S. à leur domicile. [



Bibliothèque municipale



Jours de permanence :

Nouveau depuis la rentrée 2004-2005 :

Jeudi de 17 h 30 à 19 h

Le 1^{er} samedi de chaque mois.

Accueil des scolaires :

Mardi de 14 h 45 à 16 h par quinzaine.

L'équipe au nombre de huit est toujours aussi active dans des activités variées :

w Permanences.

w Enregistrement de nouveaux documents, couvertures, mises en rayon.

w Réunions locales, cantonales, et/ou départementales.

Deux personnes de l'équipe assistent de façon régulière aux réunions de travail du groupement des bibliothèques du canton qui met en place des animations scolaires, des spectacles pour tout public et qui initie des venues d'auteurs.

Au cours de l'année écoulée, 124 personnes nous ont rendu visite et ont consulté 198 documents. Quant aux scolaires, nous les avons accueillis 13 séances au cours desquelles 1 199 documents ont circulé.

Si vous-même lors d'une visite à la bibliothèque vous ne trouvez pas le titre que vous recherchez, nous pouvons tout mettre en œuvre pour l'obtenir assez rapidement auprès de la bibliothèque départementale de prêt dont nous sommes le relais. Ce service est gratuit et ouvert à tous.

Bonne lecture et à bientôt de vous rencontrer. [

La Responsable

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Présidée par Alain Forêt (Maire de Saint-Jean-sur-Veyle), elle a étudié différents sujets.

Concernant l'assainissement non collectif, un nouveau service départemental a été mis en place : le S.A.T.A.A. (Service d'Assistance Technique pour l'Assainissement Autonome).

Ce service effectue le contrôle des installations neuves de l'examen du permis de construire et lors de la réalisation des travaux et au bout de cinq années de fonctionnement. L'avis du S.A.T.A.A. est nécessaire pour la délivrance d'un permis de construire. Un ingénieur et deux techniciens seront chargés de cette mission sur le département de l'Ain. L'urgence de la mise en conformité concerne d'abord les constructions neuves, mais ce service pourrait évoluer vers le contrôle des installations existantes. Pour l'heure, cette mission serait confiée à un autre prestataire.

La préservation du bocage conduit la Communauté à subventionner les projets de plantation à raison de trois euros par mètre linéaire, et ce dans le respect du cahier des charges (utilisation d'espèces locales, charmillles, noisetiers...). Au plan communal, le conseil municipal a décidé de planter une haie en bordure de la lagune et du point propreté.

Cette subvention s'adresse également aux particuliers qui souhaitent agrémenter le pourtour de leur propriété ainsi qu'aux exploitants agricoles désireux de replanter.

Les sentiers de randonnées : un panneau mentionnant le circuit du canton est installé au bas du village à côté de l'abribus. Pour de plus amples informations, les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'Office de Tourisme du canton de Pont-de-Veyle où Sylvia leur communiquera les renseignements et dépliants utiles. [

*Vos délégués Jean-Christophe MONIER
Philippe MANIGAND*

BASE DE LOISIRS 01290 CORMORANCHE/SAONE

L'entrée est gratuite pour vos enfants !!!

La base de loisirs et le camping de Cormoranche-sur-Saône ouvriront leurs portes du 1^{er} mai au 30 septembre 2005.

Un tarif préférentiel sur les entrées au lac est concédé aux résidents de la communauté de communes de Pont-de-Veyle. Une carte "PASS ESTIVAL" donne accès au plan d'eau durant toute la période d'ouverture et de façon illimitée (sauf événement exceptionnel en soirée).

Ce PASS ESTIVAL est gratuit pour tous les enfants jusqu'à 14 ans (nés en 1991 et après) et est vendu 18,50 euros pour les autres. (A titre indicatif le tarif journée adulte est à 3 euros).

Trop peu de personnes de la commune profitent de cette carte et beaucoup de nos concitoyens (surtout les enfants) payent l'entrée alors qu'il suffit d'une petite démarche administrative pour obtenir la gratuité ou le tarif préférentiel.

Pour cela, il suffit de remplir (à partir du 20 avril) un formulaire d'inscription à l'accueil de la base, de fournir une photo récente et de présenter un justificatif de domicile pour obtenir sa carte.

Un lieu d'hébergement ???

En plus de ses 117 emplacements camping 4*, la base loue aussi des chalets pour six personnes et peut vous accueillir pour différents événements (mariage, fête de famille).

Le logement dans le camping donne bien sûr accès gratuitement à la base et aux événements qui s'y déroulent. [



Pour toutes informations

Base de loisirs "Les Luizants"

01290 CORMORANCHE-sur-SAONE

☎ 03 85 23 97 10

Email : www.lac.cormoranche-com.

Contact@ lac-cormoranche.com

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais assistantes maternelles baptisé "les Kokinous", géré par la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle, profite désormais de ses nouveaux locaux à Grièges.

Animé par Stéphanie TALPIN, le relais offre plusieurs services aux parents, aux enfants et aux assistantes maternelles :

- w une aide et un soutien pour la recherche d'une assistante maternelle et pour les démarches administratives ;
- w des conseils et des informations sur les différents modes de garde, l'agrément, les évolutions de la profession, les droits et devoirs des employeurs et des employées, les éléments du contrat, les aides et avantages ;
- w des temps collectifs et des manifestations festives ;
- w des formations et soirées à thèmes ;
- w un service de location de matériel de puériculture et de jeux permettant de faciliter les conditions d'accueil des jeunes enfants.



L'accès du Relais est libre et gratuit. C'est un lieu neutre favorisant les échanges et les rencontres.

En 2003-2004, diverses actions se sont mises en place : conférences, formations aux premiers secours avec la Croix Rouge, temps de rencontres à l'occasion de la Galette des Rois, de Carnaval.

Un bulletin d'information à l'attention des parents et des assistantes maternelles est également diffusé environ trois fois dans l'année.

En 2005, deux rencontres sont prévues :

- w la Galette des Rois le 14 janvier à Cruzilles-Mépillat
- w et Carnaval le 2 mars.

Les coordonnées du Relais :

Impasse des Platanes 01290 Grièges
☎ 03 85 31 84 28 - email : ram12@wanadoo.fr

Les permanences

- w Au Relais à Grièges
 - Lundi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
 - Mardi 14 h à 17 h
 - Vendredi 8 h à 14 h.
- w A la mairie de Saint-Cyr-sur-Menthon
 - Jeudi 14 h à 17 h.

Les temps collectifs :

Les mardis et jeudis de 9 h à 11 h
dans les locaux du Relais

HALTE GARDERIE CROQU'POMME

Ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 18 h.

La halte garderie accueille les enfants de 2 mois à 6 ans (111 enfants ont bénéficié de la structure en 2003).

L'équipe éducative est composée de trois personnes dont deux auxiliaires de puériculture et une personne titulaire d'un CAP petite enfance. Des stagiaires viennent compléter l'équipe régulièrement apportant une aide dans toutes les activités d'éveil proposées aux enfants (jeux, dessins, peinture, cuisine, musique, chansons etc.).

Au cours de l'année 2003, des modifications ont été apportées au règlement (disponible auprès de la directrice) :

- w Depuis le 1^{er} septembre 2003, le taux horaire est calculé en fonction du coefficient familial. A titre d'information, pour une famille composée d'un enfant, le tarif est compris entre 30 centimes et 2 euros 50 de l'heure.
- w Les habitants extérieurs au canton de Pont-de-Veyle seront facturés d'un supplément de 30 % sur le taux horaire.
- w Le goûter est fourni par la structure. Il couvre les besoins nutritionnels des enfants et leur apporte un moment convivial en partageant le même repas.

La halte garderie permet également aux enfants de bénéficier d'un mode de garde alterné avec leur assistante maternelle agréée par exemple. Elle favorise la socialisation, l'autonomie et l'éveil de l'enfant.

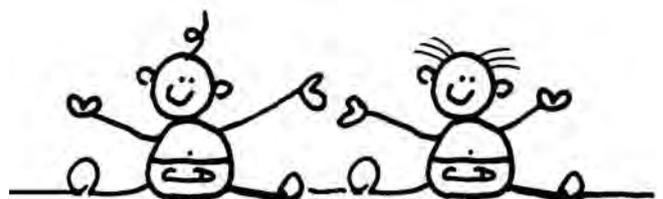
RAPPEL IMPORTANT.

La halte garderie de Grièges est une association. Il est donc vital que les parents s'investissent dans cette aventure dont le héros est leur enfant.

**VENEZ REJOINDRE LES BENEVOLES
qui ont besoin de vous.**

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la vie de la halte garderie tout au long de l'année 2004.

Pour de plus amples informations,
téléphonez de préférence de 8 h 30 à 10 h
au 03 85 31 74 69



L'OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE PONT-DE-VEYLE

Les missions de l'office de tourisme sont souvent méconnues du public. Nous accueillons les touristes mais aussi la population locale.

Vous recherchez des sorties, des loisirs ? Vous souhaitez vous documenter afin de préparer vos prochaines vacances ? Trouver un hébergement ?

L'office de tourisme est à votre disposition pour vous informer :

- w* Documentation touristique.
- w* Manifestations.
- w* Listes d'hébergements.
- w* Associations et loisirs.

Associations : la mission de l'office de tourisme est aussi de promouvoir vos manifestations : informations et affiches les concernant sont les bienvenues !

L'office de tourisme est fermé pendant la saison hivernale. Vous pouvez cependant nous contacter par e-mail, courrier ou téléphone afin que nous puissions répondre à votre demande.



A vos agendas !

w **Le concours photo sur le thème "Faune et flore sauvages en milieu naturel"**. Prix national, cantonal et du public.

Habitants du canton, à vos appareils !

(Règlement disponible à l'office de tourisme. Clôture du concours : 26 mars 2005).

L'exposition des photos et la remise des prix auront lieu les samedi 9 et dimanche 10 avril 2005 dans les serres du château.

w **La marche gourmande** se déroulera le dimanche 4 septembre sur les communes de Laiz et Pont-de-Veyle.

Office du tourisme du canton de Pont-de-Veyle

Pavillon du château BP 36
01290 Pont-de-Veyle

☎ 03 85 23 92 20 – Fax : 03 85 36 22 12
Email : tourisme@cc-pontdeveyle.com
www.cc.pontdeveyle.com

COMITE DE JUMELAGE CANTON DE PONT DE VEYLE PLACE BELLECOUR 01290 PONT DE VEYLE

Sous l'impulsion des élus de la communauté de communes, 1999 aura été l'année de création du comité de jumelage entre le canton de Pont-de-Veyle et Straubenhardt.

Les jeunes du collège George Sand ont été les pionniers de ce rapprochement puisqu'ils se rencontraient depuis 1996 avec ceux de Straubenhardt.

Plus d'une quarantaine d'associations, l'ensemble des communes et de nombreux individuels sont adhérents.

Le comité de jumelage a mis en place tous les aspects culturels et techniques permettant les échanges entre les deux pays.

Rappelons que Straubenhardt, situé en Forêt Noire à cinq heures de chez nous, est une commune composée de six villages. Elle compte environ 12 000 habitants. L'activité locale est à la fois industrielle et agricole.

La cérémonie d'officialisation de ce comité a eu lieu les 7, 8 et 9 juillet 2000 au château de Pont-de-Veyle avec la signature officielle de la charte.

Cette année, 70 adolescents allemands ont été reçus à l'occasion de divers échanges.

Cantaveyle a été très appréciée à Straubenhardt lors d'un échange très amical.

En 2005, nous réitérons notre soirée franco allemande le 16 avril animée, comme l'an dernier, par Michaël et Emilie (music-hall).

Le 5^{ème} anniversaire de la création du jumelage aura lieu les 11 et 12 juin 2005 à Straubenhardt. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de vos responsables de communes. 200 personnes sont attendues.

Contact par Email

mireille.com.jumelage@club-internet.fr



CLUB DU 3^e AGE

Comme chaque année, au mois d'octobre, le club tient son assemblée générale. La présidente ouvre la séance et remercie les adhérents ainsi que Monsieur le maire Christophe Greffet pour sa présence.

Elle souhaite un bon rétablissement à ceux qui ont passé au cours de l'année un séjour dans les hôpitaux, puis elle donne la parole au secrétaire et à la trésorière pour les comptes rendus d'activités et financier de l'année écoulée.

Le club se réunit le troisième mercredi de chaque mois.

Nos manifestations :

w repas pot au feu courant novembre toujours avec la même réussite

w repas de Noël en décembre pour tous les adhérents du club

w concours de belote au mois d'avril auquel les communes voisines participent en grand nombre.

w Dans l'été deux repas : grenouilles et friture
Au cours de l'année les adhérents participent aux concours de belote et repas inter-clubs.

Deux nouveaux sont entrés au club, nous sommes heureux de les accueillir.

Si d'autres personnes désirent nous rejoindre, nous les accueillerons avec plaisir.

Le Secrétaire.

COMITE PAROISSIAL

Notre communauté paroissiale a besoin de temps forts pour réfléchir et partager.

Ainsi la messe des familles de février 2004 nous a laissé ce message "Ose risquer l'aventure de la foi".

Le 9 mai, 13 enfants de St-Cyr/St-Genis ont fait leur première communion, après avoir préparé cet engagement à Bey, avec d'autres enfants du canton.

Le 6 juin, 7 enfants de nos deux paroisses ont fait leur profession de foi.

Cette année, le Service Diocésain de la catéchèse a formé un projet ambitieux : un rassemblement d'enfants de 7 à 12 ans, et d'animateurs, au Parc des Expositions de Bourg-en-Bresse.

Cette rencontre exceptionnelle, appelée CATE-COEUR, a eu lieu l'après-midi du 16 octobre et a rassemblé environ 4 000 enfants du diocèse, avec pour fil rouge : "Où est ton trésor ? Qu'est-ce qui est précieux pour toi ? Qu'est-ce que dit Jésus du trésor ?".

Ce fut pour les enfants une occasion unique de découvrir la dimension diocésaine, d'entendre notre évêque, de chanter, de prier, d'écouter des personnes témoigner de leur foi.

Merci aux dons des paroissiens qui nous permettent de rénover petit à petit nos salles paroissiales : isolation en sous toiture, double vitrage d'une fenêtre.

LE COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-GENIS-SUR-MENTHON



Le rôle du comité est de proposer des sorties, des manifestations pour tous les âges et, s'il y en a une qui réunit tout le monde c'est le CARNAVAL.

Venez déguisés, vous serez accueillis par les membres du comité, un petit tour dans la commune pour essayer de savoir : qui est qui.

Ensuite une collation puis un spectacle de qualité vous sont offerts.

L'émotion, le rire et les applaudissements sont la preuve pour nous que vous avez passé une belle journée.

Le carnaval aura lieu cette année le 19 mars.

Venez nombreux. C'est une journée de rire, de détente et de partage entre tous.

Le bureau et les membres du comité vous souhaitent une excellente année 2005.

Comme ces dernières années, les enseignantes (C. Fabrizi CM1 et C. Fenoy CM2) poursuivent leur projet culturel associant le théâtre et la production d'écrits. Cette année, ce projet s'intitule "l'art d'aimer la science". Afin de favoriser l'épanouissement scientifique des élèves, ceux-ci ont pu se rendre à Villeurbanne et ont été accueillis à Ebulliscience et au planétarium. Ils ont pu également réfléchir sur la notion de résistance physique lors d'un spectacle de danse élaboré par un physicien et une troupe de danseuses.

Eric Girard, metteur en scène professionnel de la compagnie Artphonème, intervient dans les deux classes. Ce travail se clôturera par une semaine culturelle à Saint-Genis-sur-Menthon. Une représentation sera donnée par les enfants le vendredi 24 juin à la salle polyvalente.

Les partenaires financiers sont les municipalités, le sou des écoles, les familles, l'inspection académique et l'OCCE.

L'effectif des élèves est de 46 à St-Genis-sur-Menthon (23 CM 1 et 23 CM2).



Historiquement la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 en fin d'année scolaire était en quelque sorte une récompense qui marquait la fin de la scolarité primaire et annonçait l'entrée au collège.

Les enseignantes de la commune ont proposé lors du conseil d'école du 25 mai 2004 de donner un caractère différent à cette cérémonie en la proposant à la rentrée des classes pour qu'ainsi le document cadeau offert par les deux municipalités prenne la valeur d'un outil pédagogique référent pour toute la durée du CM 2 et accompagne l'élève durant la suite de sa scolarité.

Cette proposition soumise au vote fut adoptée et c'est ainsi que la promotion 2003-2004 fut honorée le 25 juin à St-Genis-sur-Menthon et que la nouvelle formule fut mise en œuvre le 22 octobre à St-Cyr-sur-Menthon pour les élèves de la promotion 2004-2005.

Saint-Genis...



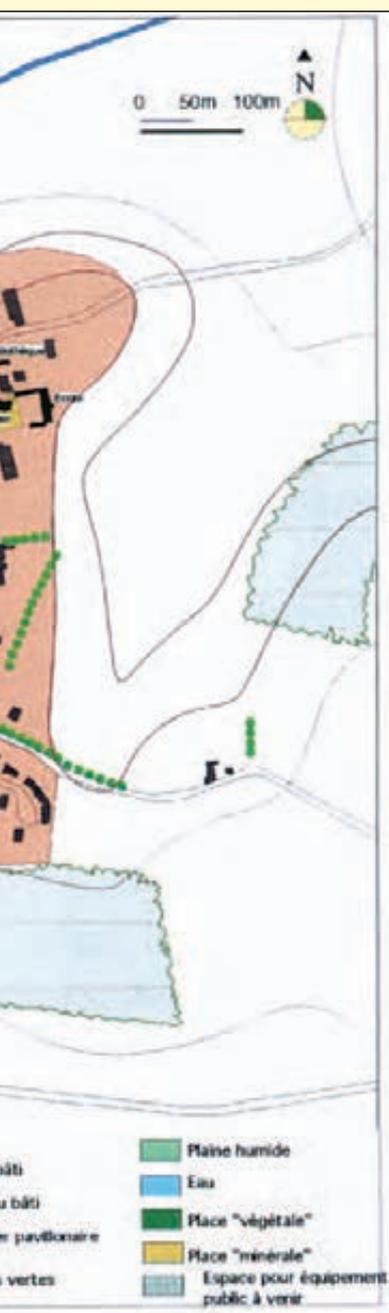
La population de Saint-Genis a fortement évolué en trois décennies, passant de 270 habitants en 1975 à 430 aujourd'hui, chiffre officiel mais bien réel. Le rythme accéléré des constructions nous a ainsi conduits à élaborer un plan local d'urbanisme (PLU) fixant les conditions d'occupation des sols.

Au terme de 15 réunions de travail, s'est dégagé un secteur de 9 hectares à urbaniser, à l'ouest du bourg actuel ; un nouveau quartier qui ne doit pas constituer une poche bâtie indépendante du reste du bourg mais au contraire être arrimé à l'existant au moyen de cheminements et d'espaces publics.

Voilà pourquoi il nous a semblé opportun de lancer une étude prospective sur le secteur concerné. L'idée, c'est de se donner les moyens de maîtriser l'évolution globale du village, dans l'espace et dans la durée, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif : plusieurs propositions nous seront soumises en termes de forme urbaine, d'aménagement paysager et d'architecture des constructions.



...un village en devenir



A l'issue de la consultation des cabinets d'études, c'est le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain qui a été choisi pour mener à bien la mission ; une mission qui s'accompagnera d'un chiffrage des voiries et réseaux incombant à la collectivité, à charge pour elle d'en répercuter le coût sur les futurs opérateurs.

La démarche est assez novatrice pour être soulignée et elle intervient à un moment extrêmement important pour notre commune, avant que les règles d'urbanisme ne soient figées par le PLU et dans un contexte de pression foncière où la précipitation l'emporte trop souvent sur la réflexion. Certaines communes dont les documents d'urbanisme commencent à dater, souffrent aujourd'hui de l'appétit féroce de certains promoteurs sans pouvoir s'y opposer.





www.cc-pontdeveyle.com

La communauté, l'environnement et le paysage

Au sein de la Communauté de communes, la commission Environnement, composée d'élus municipaux, est chargée des questions relatives à la préservation du cadre de vie. Elle intervient notamment sur les problématiques liées à la gestion de l'assainissement des eaux, la collecte et l'élimination des déchets des ménages...

Un nouveau projet : préservation du bocage et replantation de haies

Dans le souci de maintenir notre cadre de vie, la commission a entrepris une démarche d'aide à la plantation de haies destinée à préserver notre structure paysagère locale : **LE BOCAGE BRESSAN**.

La haie, au delà de ses qualités esthétiques, présente d'autres intérêts en termes de prévention des pollutions des eaux et des sols, de biodiversité (faune et flore) et d'agriculture.

¿Quelle finalité ?

Il s'agit de favoriser la replantation le long des sentiers de randonnée, en centre-bourg (bordures voies publiques), en limite de champs et de cours d'eau. Cette action est un premier pas vers la préservation du paysage cantonal dans son ensemble.

¿Comment agir ?

La Communauté de communes s'engage à subventionner la replantation de haies le long des sentiers, réalisée par les communes, les particuliers et les agriculteurs du canton dans le cadre d'un cahier des charges. Celui-ci liste les essences locales à utiliser et les obligations liées à la plantation. Les dossiers de subvention seront disponibles dès mars 2005.

¿Comment procéder ?

- w Retirer un dossier de subvention au siège de la Communauté de communes. ATTENTION au délai de retour.
- w Validation du dossier par la Communauté de communes, achat des plants auprès d'un pépiniériste et réalisation des travaux de plantation.
- w Après présentation de la facture d'achat des plants et contrôle de la bonne exécution des travaux, la Communauté de communes versera 3 euros par mètre linéaire planté dans la limite de 900 euros par an (300 mètres linéaires par an). La région pourrait apporter une contribution financière à ce programme.

A SAVOIR... La plantation d'une haie est un engagement à long terme en raison de son entretien. Elle doit être maintenue, dans le cadre de ce programme, durant dix ans.

La haie : un avantage ?

La haie, élément incontournable du paysage rural, a subi de nombreuses dégradations depuis l'après-guerre : on dénombre 600 000 km arrachés en France sur les vingt dernières années. Au delà de l'aspect patrimonial, il y a lieu de déterminer si la haie garde aujourd'hui une utilité et donc sa place dans le monde rural contemporain.

A QUOI SERT-ELLE ?

¿Un rôle paysager

- w Le bocage fait corps avec le paysage bressan depuis des siècles et participe à l'identité du canton. La haie permet également de masquer des constructions qui s'insèrent mal dans le paysage.
- w Particulièrement apprécié, il profite au "tourisme vert" et favorise l'arrivée des néo-ruraux.



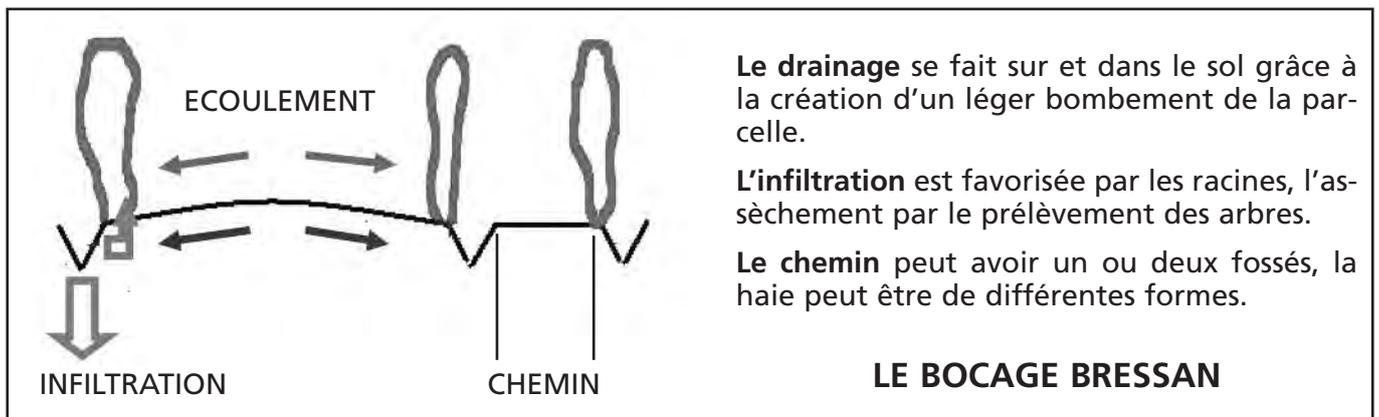
Un rôle agronomique

La haie rend différents services en ce qui concerne :

- ω l'élevage : elle procure ombre et abri au bétail, dresse une clôture végétale efficace.
- ω les cultures :
 - ω L'effet "brise-vent" protège des verses mécaniques et limite la propagation des maladies fongiques.
 - ω Les arbres participent à la fertilisation du sol en restituant de la matière organique.
 - ω Lieu de vie, la haie préserve les insectes pollinisateurs qui assurent la fécondation des cultures.
 - ω La haie favorise la régulation des eaux (cf. schéma).



Par ailleurs, la haie offre une réserve de bois non négligeable. L'exploitation du taillis fournit le bois de chauffage. Le bois d'œuvre est issu de la coupe des arbres de haut jet.



La haie forme un filtre naturel qui épure les eaux superficielles et souterraines de leurs nitrates, autres engrais et pesticides. Le seuil de potabilité par rapport aux nitrates étant de 50 mg/l, on observe une concentration dans les eaux souterraines de 5 à 15 mg/l de nitrates en zone bocagère exploitée en polyculture-élevage contre 40 à 130 mg/l en zone de cultures intensives sans élevage. Aussi, le bocage limite le volume et la rapidité des crues de la Veyre et ses affluents en favorisant l'infiltration (mouvement lent et continu) au détriment du ruissellement (très rapide).

Un rôle biologique

La haie joue un rôle biologique essentiel. Elle constitue un abri et un lieu de nourriture pour une faune qui peut être très diversifiée. On y trouve ainsi mammifères, insectes, mollusques et oiseaux. Elle procure également un terrain de chasse intéressant en fixant des populations de petits et gros gibiers.

Au demeurant, la biodiversité qu'elle génère varie selon deux facteurs :

- ω la complexité de sa structure par différentes strates de végétation ;
- ω les connexions avec d'autres haies ou d'autres espaces (forestiers, prairiaux ou zones humides). Celles-ci permettent une circulation de la faune ou effet "corridor".



Petitdémange, 2002



CSNB. Pie grièche écorcheur



Lapin de garenne

Élément du patrimoine et de l'identité locale, le bocage nous rend aussi de précieux services : agronomiques, économiques, paysagers, biologiques, régulation des crues....
En danger, il est temps d'agir pour sa préservation et son renouvellement.

SECOURS CATHOLIQUE PONT-DE-VEYLE

L'action des bénévoles du Secours Catholique vise à tisser des liens, des relations humaines et fraternelles, individuelles ou collectives avec les personnes en difficulté rencontrées, pour permettre une transformation sociale.

Nos actions.

Dans notre canton, nous rencontrons de nombreuses familles en difficulté financière ou morale. Ce sont des familles avec plusieurs enfants, familles mono-parentales, jeunes couples, personnes seules jeunes ou âgées à qui nous apportons des aides alimentaires (colis ou bons), des prises en charge de factures (EDF, assurance etc.), des aides aux vacances pour les enfants et aussi des accompagnements en voiture.

Action collective.

Pour lutter contre l'isolement, pour l'amitié, un lieu convivial de partage et d'écoute a été créé : mettre en valeur les compétences de chacun, prendre des responsabilités au sein du groupe, retrouver confiance en soi, sortir de l'assistanat pour reprendre sa vie en main. Cette action collective est menée en partenariat avec le service social et la caisse d'allocations familiales.

A partir du mois de janvier la nouvelle responsable de l'équipe sera : Marie-Reine Bazonnard de Saint-Cyr-sur-Menthon, à Saint-Genis-sur-Menthon Léa Bugnot.

Pour l'équipe cantonale, Andrée de Saintjean

SOU DES ECOLES

Le sou des écoles de Saint-Cyr-sur-Menthon et Saint-Genis-sur-Menthon permet de financer en grande partie de nombreuses activités et sorties culturelles, en collaboration avec les enseignants. L'intérêt des enfants est son objectif principal.

Les rentrées d'argent les plus importantes sont les subventions des municipalités, la cotisation des familles, le loto (30/01/05), la paëlla à emporter (10/04/05).

Merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé et participeront à la réussite de nos manifestations.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Un merci particulier à Agapito Fernandez qui quitte sa fonction de président, à Sylvie Goyon

ainsi qu'à Pierre Béréziat pour son dévouement durant toutes ces années.

Le bureau se compose ainsi :

Président :	Daniel DEBOURG
Vice-Présidente :	Catherine ROCHAS
Trésorière :	Agnès BERNARD
Trésorier adjoint :	Jean-Pierre TORNAS
Secrétaire :	Laurence PELLETIER
Secrétaire adjoint :	Philippe MALATIER.

Le Président et son équipe.

COMITE DE FLEURISSEMENT

L'année 2004 fut de nouveau une belle réussite florale. Toute l'équipe a donné beaucoup de son temps, dans la bonne humeur, pour que les petits plants deviennent grands ; elle en a été bien récompensée non seulement par la beauté des massifs mais aussi par toutes les félicitations des visiteurs et habitants du village.



Quelques changements ont été effectués : modification de certains massifs, amélioration de l'arrosage ; la barque, quant à elle, a été mise à la retraite après sept ans de bons et loyaux services.

Deux manifestations ont été maintenues : **la vente de fleurs pour la Toussaint et la vente de boudin**. Nous vous rappelons qu'un local près de la mairie est à votre disposition pour vos vieux papiers et journaux.

Gilbert Greffet, le nouveau président, et les membres du bureau remercient Monsieur le Maire, son conseil, toutes les personnes ayant fait des dons ainsi que tous ceux qui ont participé au bon déroulement de l'année.

LES CRINIÈRES DU SUD

Association équestre loi 1901, créée en septembre 2002, se composait de quatre membres. Après deux années d'activité, nous sommes près d'une trentaine d'adhérents ce qui démontre le vif intérêt pour notre activité : organiser des stages équestres diversifiés et innovants, répondant à la demande des pratiquants.

Cette année 2004, nous avons eu comme maîtres de stage :



- w* M. Marion WATEBLED, adepte de l'éthologie et du dressage en liberté,
- w* M. Claude BERNATETS, dressage aux longues rennes,
- w* M. Gérald PELLEN connu sur le territoire national pour son dressage portugais et son équitation taumachique,
- w* M^{me} Sylvie POULAIN également connue sur le territoire national,
- w* Et d'autres moniteurs classiques comme M. Flavien PERREAL, etc...

L'année 2005 promet d'être riche en nouveautés. OSTÉOPATHIE ÉQUESTRE, AROMATHÉRAPIE avec M^{me} Sylvia GAUTHIER, maître en MARCHALERIE ORTHOPÉDIQUE, maître en BOURRELLERIE.

Parmi nos activités, nous serons présents à la fête du cheval de Vonnas en juillet 2005 et dans d'autres manifestations publiques.

Un calendrier des stages sera disponible en début d'année à notre adresse.

Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues au sein de notre association pour bénéficier de la compétence des Maîtres de stage dans un esprit pédagogique et sympathique.

Notre adresse :

Les crinières du Sud, hameau "Bel Air"
01380 SAINT-GENIS-sur-MENTHON
☎ 06 11 93 39 54 (secrétariat)
06 77 24 85 30 (D. LARDET, Président).

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

La journée mondiale du Don du Sang a été célébrée le 14 Juin 2004. Elle a été un hommage aux héros silencieux à qui des millions de personnes doivent leur vie ou une amélioration de leur qualité de vie.

Il s'agissait d'inciter des personnes, en particulier des jeunes, à faire des choix responsables, à conserver un mode de vie sain et à donner leur sang régulièrement.

Sur un plan plus local, la promotion du don du sang s'est faite au travers de différentes manifestations et opérations proposées par l'Amicale :

- w* l'assemblée générale suivie d'un repas à Saint-Cyr-sur-Menthon,
- w* la randonnée pédestre et VTT à Perrex,
- w* l'envoi de cartes d'invitation à tous les jeunes de 18, 19 et 20 ans résidant dans les trois communes concernées,
- w* la soirée "Coup de Cœur" à Saint-Genis-sur-Menthon avec concert de musique celtique accompagné de spécialités bretonnes,
- w* l'accueil pour l'étape à Perrex de la "Course du Cœur" avec distribution de boissons chaudes.

Cette course entre Paris et Courchevel avait pour but de sensibiliser les enfants et adultes au don d'organes en leur faisant fabriquer des cœurs (papier, tissu, bois, cartons, plastique...).

Ces cœurs ont été collectés lors du passage des coureurs à pied et redistribués dans les grands hôpitaux de France pour décorer les chambres des enfants malades.

Cette opération "100 000 cœurs" n'a pas été faite dans le but de récolter de l'argent, elle a été menée par l'Amicale avec la participation de personnes individuelles, mais aussi des garderies péri-scolaires et bibliothèques des trois communes. Merci à tous ceux qui ont participé.

Cette promotion du don du sang faite par notre amicale est payante parce que, d'année en année, le nombre de dons évolue progressivement.



FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE



C'est en présence des maires de Saint-Cyr et Saint-Genis et de nombreux adhérents que notre comité a tenu son assemblée générale le 5 décembre 2004 à Saint-Genis.

Dans son rapport d'activités, le secrétaire retrace la vie du comité : la commémoration du 19 mars 1962 au Mémorial de Bourg-en-Bresse le matin et en fin d'après midi devant les monuments aux morts de St-Cyr et St-Genis, le buffet campagnard et le voyage.

Cette année, nous avons pu découvrir la Camargue.

Le trésorier donne lecture des comptes qui sont satisfaisants. Puis Gérard Chapuis, membre du bureau départemental, rappelle diverses revendications, et insiste sur la reconnaissance du 19 mars comme journée du souvenir.

La Municipalité de St-Cyr a décidé de créer un espace de paix en mémoire de la fin de la guerre d'Algérie.

L'assemblée générale se termine par le verre de l'amitié.

Le Président

VAL DE SAONE INTERMEDIAIRE

Particuliers

Vous avez besoin d'une aide pour :

↳ Entretien d'intérieur, lessivage, décapage, peinture, etc..

↳ Entretien du jardin, pelouses, haies, bêchage, plantations etc...

Association Val de Saône Intermédiaire

**Deux adresses
et deux numéros de téléphone**

204, route de Pont-de-Veyle
01750 REPLONGES - ☎ 03 85 31 08 12

6, grande rue
01340 MONTREVEL-en-BRESSE
☎ 04 74 47 42 39

Association loi 1901

50 % du montant total déductible de vos impôts sur le revenu. Nous acceptons les chèques emploi domicile.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les membres du conseil d'administration de la cantine scolaire vous font part de la nouvelle composition du bureau.

Présidente : M^{me} GRAY Nathalie (aussi nouvelle arrivante dans la commune).

Vice-Présidente : M^{me} CORDIER Delphine

Trésorière : M^{me} GREFFET Françoise

Trésorière adjointe : M^{me} QUEFFELEC Isabelle

Secrétaire : M^{me} MANIGAND Marie-Madeleine

Membres : M^{me} BROYER Régine • M . ROUSSEAU Jean-Michel • M^{me} CICLET Johanne

et notre cantinière M^{me} VENET Jocelyne qui prépare les bons petits plats de nos enfants.

Bonne et heureuse année à tous.

Le Bureau.



ACTUALITES DE LA CHORALE CANTAVEYLE

Evoquons tout d'abord les lignes essentielles de Cantaveyle :

- w Association loi 1901 à rayonnement inter-communal avec la mairie de Pont-de-Veyle comme siège social.
- w Jumelée avec Méli-Mélo, chorale de Saint-Albain.
- w Répertoire varié comportant les chants classiques ou sacrés, les gospels et negro-spirituels et toute l'étendue de la chanson contemporaine.
- w Chorale où la convivialité, l'ambiance sympathique ne sont pas de vains mots, et où chaque choriste peut donner de la voix sous la direction du Chef de Chœur, Danielle Depardon, qui sait utiliser les mots simples pour aider chacun à progresser.

L'actualité, c'est quoi ?

Un programme 2004/2005 captivant, à savoir :

- w Le récent concert des 9 et 10 octobre à Straubenhardt, dans le cadre du jumelage, qui s'est déroulé dans une ambiance exceptionnelle.
- w Une journée de formation au chant interchorales, sous la houlette de Cantaveyle et de Jacques Frachot harmonisateur, à la salle polyvalente de Saint-Cyr-sur-Menthon le dimanche 24 octobre et réunissant plus de 200 choristes.
- w Une soirée interchorales avec "Mélo'Amis" de Charnay les Mâcon le samedi 27 novembre.
- w Le loto annuel dimanche 6 février 2005 au foyer rural de Cormoranche, afin d'assurer les revenus de la chorale.
- w Le concert pour la recherche en ophtalmologie à Saint-Martin-Belle-Roche le 20 mars.
- w Le concert avec la "Jeanne d'Arc" de Manziat au gymnase de Pont-de-Veyle le 30 avril.
- w Les 14 et 15 mai, réception de la chorale "Mons-Villa" de Monts (Touraine) à Saint-Albain.

Voilà, exprimé succinctement, ce qui contribue à rendre cette chorale vivante et attrayante, en signalant qu'elle recrute des choristes hommes et femmes à tout moment, le recrutement en hommes étant actuellement fortement souhaité.

Vous pouvez venir nous écouter en répétition à la Maison Familiale pour votre jugement personnel sur l'ambiance et le chant.

Enfin vous pouvez prendre contact avec le Président de Cantaveyle au 04 74 04 91 79 ou avec le Chef de Chœur au 03 85 37 50 01.

SOCIETE DE PECHE L'HAMEÇON

Après la sécheresse qui vient de porter atteinte à nos populations piscicoles en 2003, une ombre plane au-dessus de nos plans d'eau et rivières : LE CORMORAN. Comme chaque année, l'automne annonce le retour en force sur notre territoire du déjà trop célèbre oiseau piscivore qui vient, en toute légalité, piller nos rivières.

Sa population a subi une très forte explosion démographique au cours de ces trente dernières années et amorce des changements comportementaux qu'il faut suivre de près. Ils étaient 4 000 en 1970, 41 000 en 1989 et près de 100 000 aujourd'hui dans l'Hexagone durant la période d'hivernage.

Chaque sujet consomme environ 400 grammes de poisson par jour et pêche environ 160 à 180 jours sur le territoire national, soit un poids moyen de 65 kg par individu, soit pour 100 000 cormorans 6 500 tonnes, l'équivalent de la production des pisciculteurs d'étangs : 7 000 tonnes.

Battons-nous, tous ensemble, pour que dans nos belles rivières, le poisson conserve sa place privilégiée et que le CORMORAN ne réduise pas les efforts de tous à néant.

Nos dépositaires :

- Saint-Cyr : • Bar tabac "Le Centre"
- Perrex : • Bar tabac épicerie
• Jeanne Marie Jeandin
- Replonges : • Gamm Vert
- Saint Didier d'Aussiat :
• Tabac presse épicerie.

Location de chapiteaux : ☎ 03 85 36 33 29

A savoir, nous acceptons les BONS LOISIRS JEUNES (B.L.J.) délivrés par C.A.F. de l'AIN. Le service B.L.J. de la C.A.F. : 04 74 45 48 60.

Le Bureau



Renseignements pratiques

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8 h à 12 h
Mercredi de 8 h à 12 h
Vendredi de 13 h 30 à 17 h

Téléphone : 03 85 51 91 19

Télécopie : 03 85 51 98 48

Adresse email :

mairiesaint-genis-sur-menthon@wanadoo.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un examen (scolaire - permis de conduire) ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Ce recensement permet également à l'INSEE d'adresser la liste des jeunes à inscrire d'office sur la liste électorale de la commune.

ADRESSES UTILES

- **Préfecture de l'Ain**
04 74 32 30 30
- **Trésorerie de Pont-de-Veyle**
03 85 23 95 90
- **Service des impôts directs**
Place Pierre Casimir Ordinaire
01750 St-Laurent-sur-Saône
03 85 39 96 00
- **Service du cadastre**
12, rue Charles Tardy
01012 Bourg-en-Bresse
04 74 32 71 39
- **Centre Médico-Social**
32 Grande Rue 01290 Pont-de-Veyle
03 85 36 23 42
Assistants sociaux
M^{me} Bernatets Claudette
et M^{me} Chatot Aurélie.
- **Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**
 - Serveur vocal ALLOCAF 0891 671 672 (0,23 € TTC la minute)
 - Internet www.ain.caf.fr
 - Minitel 3615 CAF (de 0,035 à 0,129 € TTC la minute)



TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

AU 01 JANVIER 2005 - CAUTION : 155 €

■ ASSOCIATIONS LOCALES/ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES ST GENIS/ST CYR

- Manifestation à but non lucratif : 25 €
 - cuisine : 18 €
- Manifestation à but lucratif : 48 €
 - cuisine : 33 €

NB : Salle sud : Gratuit

■ ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

- Manifestation à but lucratif :
idem particuliers hors commune

■ PERSONNE PRIVÉE

- **de la commune**
 - Grande salle/cuisine 1^{er} jour : 130 €
2^e jour : 70 €
 - Salle sud/cuisine : 60 €
 - Cantine scolaire : 60 €
- **extérieure**
 - Grande salle/cuisine 1^{er} jour : 240 €
2^e jour : 100 €
 - Salle sud/cuisine : 80 €
 - Cantine scolaire : 80 €

■ AUTRES MANIFESTATIONS

- Réveillon (traiteur) : 340 €
- Vin d'honneur (demi-journée)
 - commune : 48 €
 - extérieur : 71 €
- Utilisation régulière (cours divers gym - lutte, musique etc...) : 1,80 € de l'heure

■ ASSOCIATION ORGANISANT UNE MANIFESTATION A BUT LUCRATIF OU NON LUCRATIF AUTRE QU'UNE RÉUNION ET PERSONNE PRIVÉE (Commune et extérieure)

Electricité : Consommation électrique facturée en supplément sur la base de 0,17 EURO le KVA/H.

■ LOCATION SONO / CAUTION : 80 €

- Associations locales/Associations ST GENIS/ST CYR : 17 €
- Associations extérieures et personne privée : 24 €

■ LOCATION PODIUM

DANS la salle polyvalente :

- Associations locales/Associations ST GENIS/ST CYR : 17 €
- Associations extérieures et personne privée : 24 €

HORS salle polyvalente :

- Associations et personne privée : 46 €

■ LOCATION VAISSELLE

- Associations locales/Associations ST GENIS/ST CYR : GRATUIT
- Associations ext. et pers. privée : 0,04 € l'unité

TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS DE CORMORANCHE

■ TARIF INDIVIDUEL

- Entrée adulte (+ 14 ans) :3,00 €
- Entrée enfant (- 14 ans) :1,50 €
- Entrée véhicule :3,00 €
- Entrée animal domestique :2,50 €

- Carte 10 entrées adulte :23,50 €
- Carte 10 entrées enfant :11,70 €

■ TARIF CE ET GROUPE

- CE adulte :2,50 €
- CE enfant :1,20 €

■ RESIDENTS DE LA C.C. DE PONT-DE-VEYLE

- Saison adulte (né avant 1991) :18,50 €
- Saison enfant
(né en 1991 et après) :gratuit
- Saison véhicule et pêcheur :33,50 €



Notes

Naissance



M ROUILLON Pierre Francis
M. UGURLU Kenan Alper
Melle VANET Louison
Melle MALTAVERNE Salomé
Melle BESSON Louise Adélaïde
Melle CAVILLON Mélina
M. NOUVION Matthéo

né le 2 avril
né le 16 mai
née le 15 juin
née le 12 août
née le 15 septembre
née le 24 novembre
né le 2 décembre



Mariage

M. GREFFET Bruce et Melle RAIMONDI Agnès le 31 juillet
M. UGURLU Baris et Melle SALOMON Lolita le 11 septembre

Décès



Mme GIVORD née MICHAUD Claudia Joséphine
M. MOLIERE Camille

le 6 mai
le 13 novembre

Calendrier des fêtes 2005

JANVIER

- 9 : Vœux du Maire
- 18 : Assemblée Générale "Les Crinières du Sud"
- 29 : Tarot Comité des fêtes et d'Animation
- 30 : Loto Sou des Ecoles à St-Cyr

FEVRIER

- 6 : Assemblée Générale Anciens Combattants à St-Cyr
- 13 : Repas paroissial Comité paroissial à St Cyr
- 19 : Repas Société de Chasse
- 20 : Sortie de ski Comité des fêtes et d'animation
- 25 : Assemblée Générale du Crédit Agricole
- 26 : Assemblée Générale des Donneurs de Sang

MARS

- 5 : Journée rivière propre société l'Hameçon
- 12 : Banquet des classes
- 13 : Loto du collège G. Sand à Pont-de-Veyle
- 13 : Soirée humoriste Bibliothèque cantonale
- 13 : Matefains
- 15 : Assemblée Générale Comité de Fleurissement
- 19 : Carnaval Comité des fêtes et d'Animation
- 19 : Journée spéciale truite société l'Hameçon
- 20 : Journée spéciale truite société l'Hameçon

AVRIL

- 2 : Buffet campagnard FNACA à St-Cyr
- 10 : Paëlla Sou des Ecoles
- 16 : Soirée Jumelage à Laiz
- 22 : Concours de belote Club du 3^e Age
- 23 : Salon du livre
- 24 : Salon du livre

MAI

- 7 : Vente de fleurs Cantine scolaire
- 13 : Assemblée Générale Comité des Fêtes et d'Animation

JUIN

- 19 : Concours de pêche (matin et après-midi) société l'Hameçon
- 24 : Représentation théâtrale Ecole St-Genis

JUILLET

- 16 : Repas champêtre société l'Hameçon

AOÛT

- 20 : Concours de pêche enfants et sociétaires société l'Hameçon
- 21 : Fête patronale
- 22 : Fête patronale

OCTOBRE

- 8 : Cantonaide
- 9 : Cantonaide

NOVEMBRE

- 12 : Soirée jeux Comité des Fêtes et d'Animation
- 18 : Soirée contes à St-Jean-sur-Veyle – Bibliothèque cantonale
- 19 : Pot au feu Club du 3^e Age
- 27 : Vente boudin Comité de Fleurissement

DECEMBRE

- 4 : Assemblée Générale + repas FNACA à St-Cyr
- 16 : Arbre de Noël Sou des Ecoles à St-Cyr
- 17 : Colis de Noël des personnes âgées
- 21 : Repas Club du 3^e Age

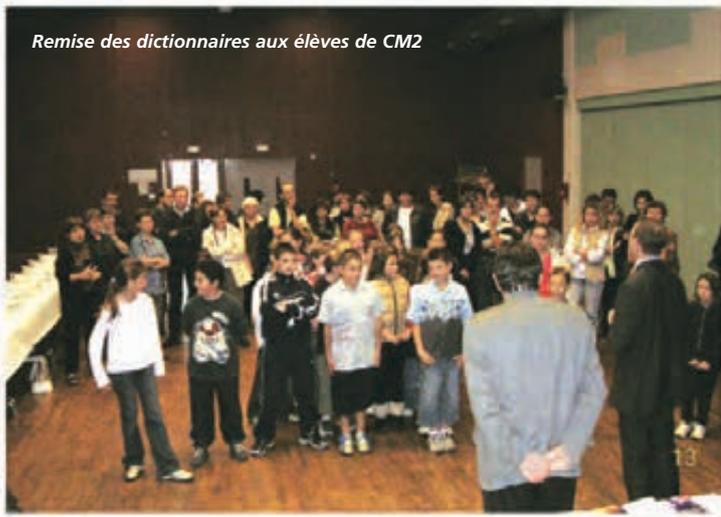
Une Année en Images...



Commémoration du 11 novembre 1918



Préparation du projet d'école "l'art d'aimer la science"



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2



La saison des fleurs



Les classards en 4 et 9